



TARGON - le bulletin de votre commune

un art de vivre !

Le mot du Maire



Le mois d'avril est traditionnellement le mois du vote des budgets. Cette année n'a pas coupé à la tradition. La semaine du 11 au 13 avril aura vu se voter les budgets de la Communauté des Communes, de notre commune et du CCAS pour la gestion de la résidence autonomie du Roux.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité un budget prévisionnel 2023 qui s'établit en fonctionnement à 2.690.618 € et en investissement à 1.431.378€.

La partie fonctionnement a été l'objet d'une grande attention.

Les recettes sont principalement constituées des dotations de l'Etat et des recettes fiscales des ménages. N'ayant aucune main mise sur les dotations allouées par l'Etat, nous constatons une augmentation de 3% de celles-ci pour s'établir à 631.000€. Autre axe important traditionnel des recettes communales, les bases fiscales du foncier bâti et du foncier non bâti ont été relevées par l'Etat de 7,1%. Par conséquent, la commune n'a pas souhaité modifier les taux applicables. Ceux-ci resteront identiques à ceux de 2022. La recette globale attendue pour le foncier bâti, le non bâti et la taxe d'habitation pour les résidences secondaires est prévue à hauteur de 845.000€.

Les dépenses ont été validées en tenant compte d'objectifs et contraintes spécifiques à l'année. Des choix ont ainsi été opérés. Limiter la part prise en charge par les familles pour les repas à la cantine ou pour les activités périscolaires restent prioritaires. De même, le financement d'activités pédagogiques ou les sorties pour l'apprentissage de la natation sont sanctuarisés. Par contre, les aides aux associations ont été légèrement diminués (-5%), de même que le budget alloué à la programmation culturelle (-6%). Parmi les charges à caractère général, l'évolution de deux postes est scrutée spécifiquement : l'énergie et l'alimentaire. Pour le premier poste, des mesures d'économie ont été mises en œuvre dès novembre. Des baisses conséquentes de consommation ont ainsi pu être constatées sur l'Espace René Lazare et la Mairie, respectivement -100% et -30% sur les mois de janvier à mars.

Pour d'autres, la baisse est peu significative car les moyens d'action sont plus limités : restauration scolaire, éclairage groupe scolaire. A ce jour, une incertitude reste encore sur la traduction financière des mesures mises en œuvre car aucune facture de consommation de 2023 n'a encore été reçue qu'il s'agisse de l'électricité ou du gaz. Le deuxième poste parlera à chacun de nous puisque nous le subissons tous : l'alimentation. Il n'est cependant pas question de baisser notre exigence qualitative permettant à nos enfants d'apprécier à leur très grande majorité les repas proposés par l'équipe de la restauration scolaire. Quant au personnel, avec un budget de 975.000€, après les mouvements de 2022, il va quantitativement rester stable et qualitativement continuer à progresser par le suivi de formation qualifiante. Son objectif assigné reste l'apport d'un service de qualité à tous les administrés avec cette année une nouveauté attendue et appréciable, le déploiement d'un dispositif de recueil permettant de réaliser carte d'identité et passeport à Targon. Ce service devrait être opérationnel d'ici l'été.

La partie investissement du budget est principalement consacrée à la réalisation de la réhabilitation du TALENT (Ex La Poste) qui sera terminée d'ici juillet. Le bâtiment historique du centre ville de Targon retrouvera une nouvelle jeunesse et sera destiné à accueillir des artisans d'art. Le collectif La Manivelle O Vents y proposera des activités de maroquinerie, tissage, joaillerie, accordage de piano, décoration sur ardoise, entre autres. D'ailleurs le 7 Mai, le collectif organise avec Biotimarrons la manifestation Label Saison, un marché bio combiné à un marché d'artisanat d'art. Des équipements en cuisine, de protection contre les fortes températures pour les salles de classes du nouveau bâtiment ainsi que du matériel pour les services techniques viennent compléter ces investissements.

Équilibré, contraint mais volontariste tel pourrait être décrit le budget 2023.

Le Maire
Frédéric MAULUN



SOMMAIRE

Mot du Maire.....	01
Infos utiles	02
Commune infos	03 à 07
Médiathèque	08 et 09
Culture et Associations	10 à 12

MAI - JUIN 2023



Infos utiles

DECHETS VERTS



La commune organise un ramassage des déchets verts, pour les personnes n'ayant aucun moyen de locomotion, afin de les porter à la déchetterie. Les personnes concernées devront se faire inscrire en mairie. Les déchets verts devront être mis dans des sacs poubelles.

Dates de ramassage :

04 et 25/05 - 08 et 22/05 et 06/06

Attention il ne sera accepté que des déchets verts.

Toute infraction entraînera l'exclusion du ramassage.



Numéros utiles et d'urgence

Mairie service de garde 06.37.24.50.22

Assistante sociale

Régime Général 05.57.98.12.00

MSA 05.57.98.25.10

CAUE rdv pris à la Mairie

Déchetterie SEMOCTOM 05.57.34.53.20

ENEDIS 09.72.67.50.33

Familles rurales 06.79.84.59.39

France service 05.54.07.14.63

GAZ 0.800.47.33.33

Pharmacie et médecin de garde 3237

Service-Public 3939

SIPHEM 05.56.71.70.20

SUEZ 0.977.401.117

SIAEPA 05.56.06.13.89

MARCHÉ

Sur la place du 11 Novembre

Vendredis : de 7h30 à 13h

Maraîcher, Traiteur, Charcutier, Fromager

Mercredi : Poissonnier Place de l'Eglise

Marché Bio
1er dimanche
de chaque mois

Informations

ETAT CIVIL RECONNAISSANCE

Nous recommandons aux futurs parents, non mariés, de venir en couple à la mairie, avant la naissance de l'enfant.

En effet, la procédure de reconnaissance anticipée leur évitera d'avoir des problèmes administratifs par la suite.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes âgés de 16 ans ont l'obligation de se faire recenser en Mairie, à partir de leur date d'anniversaire,

munis du livret de famille et d'une pièce d'identité ou d'un acte de naissance
(Présence du jeune indispensable)

ORDURES MENAGERES

Tout départ ou arrivée sur la commune doit être signalé en Mairie, ainsi que toute modification dans votre foyer.

BOITE AUX LETTRES

Merci de faire apparaître sur votre boîte aux lettres :

- Noms et prénoms des occupants du logement
- Numéro de la maison ou du logement

OUVERTURE AU PUBLIC

GENDARMERIE DE CREON

lundi au samedi : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Dimanche : de 9h00 à 12h et de 15h00 à 18h00

Téléphone : 05.57.34.45.20

Horaires d'ouverture du Secrétariat de la Mairie au public

☎ Tél : 05.56.23.90.13

mairie.targon@wanadoo.fr

www.mairie-targon.fr

http://www.facebook.com/MairiedeTargon

lundi	8h30 - 12h30	13h30 - 17h30
mardi	8h30 - 12h30	13h30 - 17h30
mercredi	8h30 - 12h30	13h30 - 17h30
jeudi	8h30 - 12h30	13h30 - 17h30
vendredi	8h30 - 12h30	13h30 - 17h00



CCAS - Centre Communal d'Action Sociale

Je vais vous parler de nouveautés à Targon.

En premier, l'application Panneau Pocket, qui vous transmet les infos en urgence va cesser de fonctionner d'ici quelques semaines. Elle sera remplacée par l'application IntraMuros.

Pour les détenteurs de smartphones, vous pouvez la rechercher sur le Playstore (Apple store si Iphone) et la télécharger gratuitement.

Vous aurez ainsi rapidement les informations locales pour Targon et la CDC Rurales de l'Entre 2 Mers.

Ces informations apparaîtront également sur le panneau défilant en cours d'installation près de l'Espace René Lazare.

Deuxième nouvelle, la CDC dans la cadre de la commission Mobilité, propose aux habitants ayant des soucis pour leurs déplacements, le TUS (Transport d'utilité sociale) un véhicule avec chauffeur.

C'est la Maison France Services qui gère cette commodité.

Pour Targon, le numéro à appeler est le 0554071463 (cf Flyer ci joint). Ceci n'est pas un service gratuit, mais calculé selon vos revenus. Ne pas attendre le dernier jour pour prendre rendez vous.

Autre nouvelle, et plutôt intéressante, la Préfecture nous a accordé un poste afin de pouvoir vous accueillir afin de renouveler vos cartes d'identité et passeports.

Le service n'est pas encore actif pour l'instant, mais nous espérons pouvoir être prêts pour cet été.

Le protocole reste le même, prise de rendez-vous par internet avec le dossier à compléter (la Maison France Services peut vous aider) et le jour du rendez-vous prise d'empreintes à la mairie où vous arrivez avec photos conformes, copie imprimée du dossier, votre ancienne carte ou passeport.

D'autres documents peuvent être nécessaires si vol, perte, 1er document, enfants

Je vous souhaite à tous un bon printemps .

Sylviane Leveque

Devenez Mobiles

Le TUS
Un nouveau moyen de se déplacer !

*Besoin de vous rendre à un RDV médical...
Besoin de vous rendre quelque part... Et vous ne savez pas comment faire !*

Transport d'utilité sociale pour tous les habitants du territoire

- Réservation
- Tarif social (en fonction du revenu fiscal)
- 0,12 € / 0,22 € / 0,32 € du kilomètre
- Contact : France services

À Sauveterre-de-Guyenne
France services
05 56 71 81 76
franceservices.sauveterre@ruralesentredeuxmers.fr

À Targon
France services
05 54 07 14 63
franceservices.targon@ruralesentredeuxmers.fr



NOUVEAU AU SEIN DE VOTRE FRANCE SERVICES PERMANENCES D'INFORMATION JURIDIQUE

Une question juridique ?

Une juriste généraliste sera présente pour y répondre :

À Targon : le 1^{er} jeudi du mois

À Sauveterre-de-Guyenne : le 3^e vendredi du mois

La prise de rendez-vous est possible

Par téléphone au

05 54 07 14 63 à Targon

05 56 71 81 76 à Sauveterre-de-Guyenne

Aux accueils France services



point-justice
Gironde
informer, orienter, aider

**Permanences CCAS - le 1er samedi du mois à la Mairie
sans rendez-vous**



URBANISME - VOIRIE - COMMUNE - INFOS



RAPPEL URBANISME

Tous travaux modifiant l'aspect visuel de votre maison votre terrain, par la création ou modification de construction, clôture, toiture, peinture,etc doivent être déclarés à la mairie et conformes à la réglementation du PLU de la commune.

Pour tout renseignement contacter le service urbanisme de la mairie le lundi ou jeudi matin pour vous aider dans vos démarches.

POSER UNE BUSE DANS UN FOSSÉ POUR ACCÉDER À SA PROPRIÉTÉ

La pose d'une buse au fond d'un fossé avant d'être recouverte pour permettre d'avoir un accès à sa propriété nécessite une autorisation de voirie à retirer en mairie.

L'entretien des accès, revêtement, tête de pont et buse est à la charge du riverain propriétaire de l'ouvrage ; en cas de défaut d'entretien sa responsabilité peut être engagée.

DEBROUSSAILLEMENT

Non seulement c'est un devoir ... mais c'est aussi une obligation.

Le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé doivent être effectués par le propriétaire des constructions, terrains et installations ou son ayant droit ou le locataire non saisonnier. (Art. L 322-3 du Code Forestier)

Si besoin, le débroussaillage doit être effectué y compris sur les terrains voisins après avoir informé leurs propriétaires. Ceux-ci ne peuvent s'y opposer. (Art. L 322-3-1 du Code Forestier)

INSCRIPTIONS SCOLAIRES RENTREE 2023-2024

ECOLE JULES FERRY

Tous les enfants nés en 2020, qui auront 3 ans révolus à la fin de l'année 2023, habitant Targon ou Bellebat peuvent être inscrits pour la rentrée prochaine.

Procédure à suivre :

- une attestation ainsi qu'un dossier d'inscription vous seront remis en mairie sur présentation d'un justificatif de domicile et du livret de famille.
- une fois le dossier complété, la directrice recevra les parents à l'école sur rendez-vous, fixé au préalable. Ils devront se munir du carton de santé de l'enfant ainsi que du livret de famille.

Ecole Jules Ferry - 13 rue des écoles - 33760 Targon - 09-64-45-84-81



Inscription et renouvellement au Transports scolaires 2023-2024

Ecoles primaire-collèges-lycées

Les inscriptions sur le site du transport scolaire seront ouvertes à partir de juin 2023.

La carte à puce qui a été remise l'an dernier à chaque usager est valable 4 ans (les demandes d'inscriptions restent bien sûr annuelles), les demandes de duplicata seront facturées.

<https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/transports-scolaires/inscription>

POURQUOI EST-IL IMPORTANT DE RESPECTER LA DATE LIMITE D'INSCRIPTION ?

- Pour une meilleure anticipation des besoins : nombre de cars nécessaires, répartition des enfants par véhicule, adaptation des itinéraires.
- Pour une meilleure organisation : les inscriptions tardives génèrent des sureffectifs qui remettent en cause l'organisation initialement prévue.

RAPPEL - NUISANCES SONORES

Voici le retour des beaux jours, des tondeuses et des soirées animées dans le jardin qui peuvent engendrer des nuisances sonores dérangeantes pour le voisinage. De jour comme de nuit, les bruits qui peuvent créer un trouble de voisinage sont provoqués par :

- Une personne (cri, chant...).
- Une chose (instrument de musique, chaîne hifi, outil de bricolage, électroménager...).
- Un animal (abolements...).

Il est donc demandé à chacun de respecter la tranquillité du voisinage participant ainsi à l'harmonie du cadre de vie.

L'utilisation des engins bruyants (tondeuse, bétonnière, débroussailleuse...) est autorisée pour les particuliers dans les créneaux suivants :

- 8 h à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30 les jours ouvrables.
- 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 19 h les samedis.
- 10 h à 12 h les dimanches et jours fériés.

HALTE AUX INCIVILITÉS

A travers cet article, je souhaiterais interpeller tous les individus qui prennent les rues de Targon et sûrement d'autres pour des poubelles. En effet, nous sommes nombreux à constater au gré de nos promenades, les nombreuses canettes de bière, les jeux à gratter, les paquets de cigarettes qui s'accumulent dans les fossés.

Toutes ces choses sont jetées très souvent depuis les voitures. Doit-on rappeler que l'alcool est interdit au volant, et a-t-on affaire à des messieurs qui préfèrent boire en douce sans se faire prendre sur le fait par leur épouse et donc préfèrent se défaire de l'objet du délit dans la nature plutôt que de le déposer dans la poubelle domestique ? Pas vu, pas pris !

Pour ceux qui jettent leurs tickets de jeux à gratter, si un jour vous avez la chance de gagner, j'ose espérer que vous vous offrirez des leçons de bonne conduite et de respect.

Si l'envie de vivre au milieu des poubelles vous tente, je vous propose de garder vos déchets et d'en orner votre propre jardin.

Nous avons la chance d'habiter dans une nature encore préservée, d'avoir un service qui collecte nos déchets, jeter les détritus dans la nature ne fera pas baisser la facturation ! Alors je vous remercie d'avance de respecter le vivant qui vous entoure et la beauté du paysage.

Peut-être que les intéressés ne liront pas cet article, mais je compte sur tout le monde pour faire passer le message.

Mireille Aventin

DEJECTIONS CANINES

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe



LA BRETAGNE

Décoration du péricolaire, par Sandrine avec les ateliers des enfants et l'aide de Cathy



CEREMONIE DU 8 MAI

TARGON

Lundi 8 mai - 11h00

Cérémonie au monument aux morts

avec dépôt de gerbes
Suivi d'un pot
offert par la municipalité

BIENVENUE

D.M AUTO
David MAL VEAU

Mécanique Automobile Multimarque

0556239424 - 0681605068

9 - rue de Thuir

Changement de propriétaire

BONNAN Virginie

Massage Californien et accompagnement

0618092367

10-rue de la Gendarmerie



Ne brûlez pas vos déchets verts...

Les polluants émis dans l'air lors d'un brûlage à l'air libre peuvent nuire à la santé.

Au-delà des troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des risques d'incendie, le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants en quantité importante, dont les particules, qui véhiculent des composés toxiques et cancérigènes. Particules, hydrocarbures aromatiques polycycliques, composés organiques volatils, oxydes d'azote, monoxyde de carbone et dans une moindre mesure dioxines et furanes.



La France compte 3,5 millions de personnes souffrant d'asthme

Les particules fines sont un facteur majeur du nombre et de l'intensité des crises d'asthme et d'allergies. Elles sont également à l'origine d'un grand nombre de décès anticipés : environ 48 000 décès évitables en France dont 3 500 en Nouvelle-Aquitaine et 956 en Gironde (source : Santé Publique France, juin 2014).

La collecte en déchetterie en Gironde

Vos déchets verts seront valorisés sous forme de compost

83 déchetteries sur le département dont 38 acceptent les déchets professionnels

15 plateformes de compostage réparties sur le territoire



Vous construisez ?
 Vous rénovez ?
 Vous faites un aménagement
 ou un agrandissement ?



N'oubliez pas de prévoir la taxe d'aménagement (TA) et la taxe d'archéologie préventive (TAP) dans votre budget

Qu'est-ce que la TA ?

La taxe d'aménagement, instaurée en 2012, concerne la construction, la reconstruction, l'agrandissement de bâtiments et les aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme (maison individuelle, abri de jardin, véranda, piscine, éoliennes, camping, emplacements de stationnement, panneaux photovoltaïques au sol, bâtiments artisanaux et industriels, méthanisation, etc.).

La TA est composée :

- d'une **part communale** qui sert à financer les équipements publics rendus nécessaires par l'urbanisation (pas d'affectation à une opération particulière),
- d'une **part départementale** en vue de financer la protection, la gestion et l'ouverture au public des espaces naturels sensibles d'une part, et d'autre part les dépenses des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE).

La TA la TAP



Qu'est-ce que la TAP ?

La taxe d'archéologie préventive est exigible pour tous les travaux qui donnent lieu à une autorisation d'urbanisme dès lors que lesdits travaux affectent le sous-sol.

Elle contribue au **financement** de l'institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) pour la réalisation de fouilles archéologiques.



Février 2023

Quand dois-je payer la TA et la TAP ?

Cela dépend de la date de dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme.

Si le dossier d'autorisation d'urbanisme initial (DP ou PC) est déposé **avant le 1^{er} septembre 2022** :

- si le **montant est inférieur à 1 500 €** : à régler en **1 échéance** 1 an après la date de décision expresse ou tacite de l'autorisation d'urbanisme
- si le **montant est supérieur à 1 500 €** : à régler en **2 échéances** de montant égal :
 * la première : 1 an après la date de décision expresse ou tacite de l'autorisation
 * la seconde : 2 ans après la date de décision expresse ou tacite de l'autorisation

Si le dossier d'autorisation d'urbanisme (DP ou PC) est déposé **après le 1^{er} septembre 2022** (sauf si modificatif d'une autorisation déposée avant le 01/09/2022) :

La date d'exigibilité est décalée à l'**achèvement des travaux** (en dehors du cas particulier des constructions de plus de 5 000 m²).

- si le **montant est inférieur à 1 500 €** : à régler en **1 échéance** à trois mois après la date d'achèvement des travaux au sens fiscal (article 1406 du code général des impôts)
- si le **montant est supérieur à 1 500 €** : à régler en **2 échéances** de montant égal : trois mois et neuf mois après la date d'achèvement.

A noter que la TAP est due en une seule échéance trois mois après la date d'achèvement des travaux.

L'**achèvement des travaux au sens fiscal** correspond à la possibilité d'utilisation effective du bien : une construction est considérée comme achevée dès qu'elle peut être affectée à l'usage prévu, même s'il reste encore des travaux accessoires à réaliser : intérieurs (peintures, papiers peints, revêtements de sols, etc) ou extérieurs (revêtements des murs, plantations, etc).

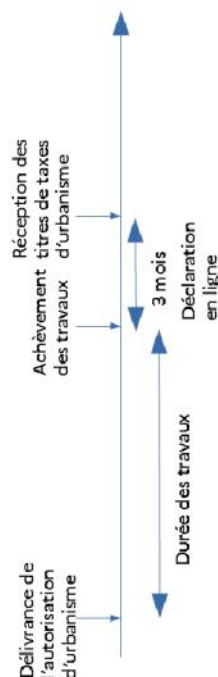
Quelles démarches dois-je réaliser ?

Lorsque le dossier d'autorisation d'urbanisme (DP ou PC) est déposé **après le 1^{er} septembre 2022** :

Vous devez, dans les 90 jours suivant l'**achèvement des travaux**, déclarer les éléments de consistance de votre construction. Pour cela, rendez-vous sur votre espace sécurisé sur www.impots.gouv.fr, service « Biens immobiliers ».

Les éléments indiqués seront utilisés pour déterminer l'évaluation cadastrale de votre bien (qui sera la base de votre imposition aux taxes foncières notamment), et le calcul de vos taxes d'urbanisme.

L'accès au service « Biens immobiliers » sur impots.gouv.fr permet de traiter l'ensemble des démarches fiscales.



La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (**DAACT**) auprès des services de l'urbanisme de la mairie reste nécessaire, **ne l'oubliez pas !**
 Renseignez-vous sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1997>.



Quand suis-je taxable et comment est calculée ma taxe ?

Le fait générateur : la **délivrance** tacite ou expresse de l'autorisation d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire ou d'aménager)

Petite leçon de calcul de la TA et de la TAP

$$TA = \begin{cases} S \times \text{valeur forfaitaire} \times \text{taux communal} \\ + \\ S \times \text{valeur forfaitaire} \times \text{taux départemental} \end{cases}$$
$$TAP = S \times \text{Valeur forfaitaire} \times \text{taux TAP}$$

Un abattement unique de 50 % pour la TA et la TAP a été institué. Il s'applique :

- aux 100 premiers mètres carrés des résidences principales
- aux sociétés HLM
- aux constructions abritant des activités économiques

Des exonérations facultatives ont pu être instituées localement : renseignez vous auprès de votre collectivité.

NOTA

► Les valeurs forfaitaires et les taux peuvent être actualisés chaque année

- **Valeurs forfaitaires pour 2023 :**
- Construction = 886 € / m²
 - Stationnement = 2 500 € / place
 - Piscine = 250 € / m²
- Ces valeurs forfaitaires sont à multiplier par les taux communal, départemental et TAP indiqués ci-contre.
- **Taux communal :** Fixé par délibération du conseil municipal
- **Taux départemental :** Fixé par le conseil départemental de la Gironde : 1,30 %
- **Taux TAP :** 0,40 %
- **S = surface fiscale** Somme des surfaces de chaque plancher closes et couvertes dont la hauteur est > à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades du bâtiment, déduction faite des vides et trémies.

Où obtenir des renseignements ?

- Auprès de votre commune afin de connaître le taux voté par la commune et les exonérations éventuellement instituées
- Si le dossier de demande d'urbanisme est déposé avant le 01/09/2022 : s'adresser à la Direction Départementale des Territoires par courriel : ddtm-supem-atpu@gironde.gouv.fr
- Si le dossier de demande d'urbanisme est déposé à compter du 01/09/2022 : s'adresser à la Direction Régionale des Finances Publiques - Service Départemental des Impôts Fonciers - SDIF : Depuis votre messagerie sécurisée, dans votre espace personnel sur www.impots.gouv.fr.

Comment estimer le montant de mes taxes ?

A partir du simulateur <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/calcul-de-la-taxe-damenagement>
Le simulateur ne prend pas en compte la taxe d'archéologie préventive (TAP) qui s'ajoutera à tout projet impactant le sous-sol (taux unique de 0,4%)

Commune infos

Exemple n°1 :

Je construis une maison d'habitation avec garage :

Surface de plancher de la maison = 120 m²

Garage de 40 m² *

Exemple n°2

Je construis un abri de jardin sur la même commune que ma maison

Surface de plancher de l'abri = 15 m²

Quel sera le montant des sommes dues au titre de la TA et de la TAP ?

En prenant en compte :

- Valeur forfaitaire fixée par arrêté ministériel = 886 €
- Taux communal = 3 % (exemple car différent selon les communes)
- Taux départemental = 1,30 %
- Taux TAP = 0,40 %

* A noter que le garage constitue de la surface taxable s'il n'est pas aménagé au-dessus ou au-dessous des immeubles

CALCUL POUR LA MAISON (Exemple n°1)

Pour les 100 premiers m² le montant s'élève à :

TA : part communale = 100 x (886 x 50%) x 3 % = 1 329 €

TA : part départementale = 100 x (886 x 50%) x 1,3 % = 575,9 € arrondi à 576 €

TAP = 100 x (886 x 50%) x 0,40 % = 177,2 € arrondi à 177 €

Pour les 60 m² restants le montant s'élève à :

TA : part communale : 60 x 886 x 3 % = 1 594,8 € arrondi à 1 595 €

TA : part départementale : 60 x 886 x 1,3 % = 691,08 € arrondi à 691 €

TAP : 60 x 886 x 0,40 % = 212,64 € arrondi à 213 €

MONTANT TOTAL :

TA = 1 329 + 576 + 1 595 + 691 = 4 191 € } = 4 581 €

TAP = 177 + 213 = 390 €

CALCUL POUR L'ABRI DE JARDIN (Exemple n°2)

Sachant que la valeur forfaitaire fixée par arrêté ministériel s'élève à 886 €, le montant total des sommes dues s'élève à :

TA : part communale = 15 x 886 x 3 % = 398,7 € arrondi à 399 €

TA : part départementale = 15 x 886 x 1,3 % = 172,77 € arrondi à 173 € } = 572 €

TAP : 15 x 886 x 0,40 % = 53,16 € arrondi à 53 €

Pour éviter toute erreur, mentionnez scrupuleusement vos surfaces créées conformément aux travaux réalisés.

La surface de plancher n'est pas la surface fiscale. Cette dernière est souvent plus élevée.

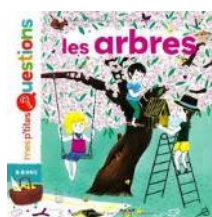




Notre sélection du printemps...

... Des arbres

Les arbres de Pascale HEDELIN et Amandine LA-PRUN dans la collection « mes p'tites questions » chez Milan



Un arbre, c'est toujours grand? Pourquoi les arbres perdent leurs feuilles en automne? C'est quoi, la déforestation? Ce documentaire répond à de nombreuses questions telles que les enfants se les posent. Vous découvrirez avec eux des réponses joliment illustrées et partagerez ainsi, un bon moment en famille.



Dans ce livre, l'auteur rend justice aux arbres dont les qualités et les pouvoirs sont hélas méconnus par beaucoup.

4ème de couverture: « Un livre passionnant et fascinant... Wohlleben est un merveilleux conteur, à la fois scientifique et écologique. » d'après David George HAS-

KELL auteur d'Un an dans la vie d'une forêt.

Il est temps de plonger dans la vie secrète des arbres qui regorge de mystères!

... Des fleurs

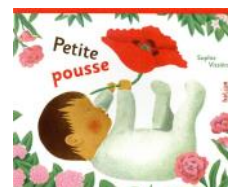
Inventaire des arbres de Virginie ALADJIDI et Emmanuelle TCHOUKRIEL

Un livre pour plonger au milieu des arbres du monde entier illustrés par de belles aquarelles. Vous deviendrez incollables sur les arbres qui vous entourent!

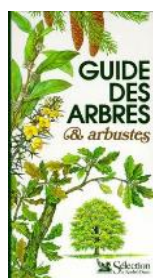


Petite Pousse de Sophie VISSIERE

Par une agréable matinée de printemps, un père et ses trois enfants s'en vont à la découverte de leur jardin en pleine floraison. Emmerveillez-vous devant ces magnifiques illustrations adaptés aux tout-petits.



Guide des arbres et arbustes écrit par un collectif d'auteurs faisant partie du muséum national d'histoire naturelle ou encore des stations I.N.R.A des recherches forestières nationales et de Bordeaux - Cestas.



Ce guide vous permettra d'identifier plus de 220 espèces d'arbres en partant de la feuille, de la fleur, du fruit, de l'écorce ou de la silhouette... Aidez-vous aussi des fiches techniques pour les identifier rapidement.

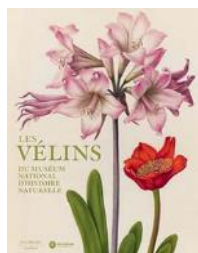
Connais-tu les fleurs? De Marianne DOUBRERE



Un documentaire complet qui explique clairement aux plus jeunes, comment fonctionne le monde fascinant des fleurs. Un livre aussi passionnant qu'instructif grâce à ses doubles pages liant le texte aux images avec un visuel efficace.

Les vélins du muséum d'histoire naturelle sous la direction de Pascale HEURTEL et de Michelle LENOIR

Un grand livre à consulter sur place où vous retrouverez l'histoire de la collection des dessins et peintures sur papier vélins, qui ont servi à l'étude scientifique des plantes et des animaux.



La vie secrète des arbres, ce qu'ils ressentent-comment ils communiquent de Peter WOHLLEBEN

Linh et la fleur du printemps de François DELECOUR et Sophie ADDE

Un album qui vous plongera dans la légende de la fleur magique. Une histoire sur la découverte du bonheur au pays des rizières, où les illustrations peintes accompagnent notre imaginaire.



Féerie du printemps de Roxane Marie GALLIEZ et Cathy DELANSSEY

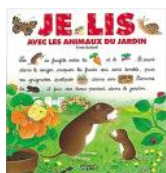


Un album poétique, un hymne au printemps. L'auteur et l'illustratrice nous invitent à la rêverie et à la sérénité. Non seulement, elles décrivent l'éveil de la nature mais aussi toutes les sensations que cette saison fait naître en nous.



... Des jardins

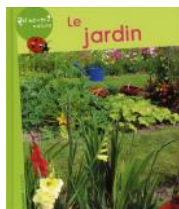
Je lis avec les animaux du jardin d'Yvette BARBETTI



Un album à deux voix où parents et enfants partageront un joli moment de lecture au milieu des animaux du jardin. Un moyen amusant d'apprendre du vocabulaire et de découvrir le jardin!

Le Jardin d'Anne ROYER dans la collection « Qui es-tu? Nature » chez Mango jeunesse

Plantes, fleurs, arbustes, légumes, arbres fruitiers, insectes et petits animaux, le jardin est l'endroit préféré des enfants. Voici les secrets de ces petits morceaux de nature approvoisés par l'homme.



Au Jardin de Marie-Odile FORDACQ et Amélie DUFOUR



Rencontres et découvertes au jardin. Printemps, été, automne, hiver, le jardin de Mamie Toinette change tout au long de l'année.

Que d'activités et de surprises dans son jardin !

Le jardinier de la nuit, THE FAN BROTHERS

De gigantesques sculptures envahissent la ville, changeant le paysage et le quotidien de ses habitants à tout jamais.

Un album à découvrir absolument avec son univers mystérieux et féériques illustré par de très beaux dessins alliant crayons et aquarelle.



Patricia SALVAGE et Anne-George SENAMAUD

Programme de la Médiathèque

EXPOSITION « La RACONTERIE » du 10 mai au 7 juin

« La Raconterie » est une œuvre d'art réalisée pour les tout-petits. C'est une grande malle positionnée en hauteur, colorée alliant des objets sonores, visuels, tactiles que les enfants peuvent s'approprier durant une lecture. Elle est conçue pour un ou plusieurs raconteurs: parents, accompagnants, animateurs...



LES DIX JOURS POUR VOIR AUTREMENT (ou sans écrans) du 21 mai au 1 juin:

Mercredi 24 mai de 9h30 à 11h30 Découvrons un Kamishibai* avec une histoire de devinettes: Qui vit ici?

*Kamishibai signifie littéralement : « théâtre de papier ».

C'est une technique de contage d'origine japonaise basée sur des images qui défilent dans un butai : un théâtre en bois.

de 14h30 à 17h30 Après-midi jeux de société autour de la forêt

Le mémo des feuilles • Minuscule • Arboretum • Il était une forêt • Jeu de l'oie du gland • Cache-noisette • Lièvres et renards

Mercredi 31 mai de 9h30 à 11h30 Balade dans Targon « Observons et dessinons des fleurs et des arbres »

de 14h30 à 17h00 Création d'un livret après notre balade du matin

de 17h00 17h30 Partageons un moment convivial: goûter offert.

Toutes ces animations sont gratuites et ouvertes à tous.

Pensez à réserver vos places!

BÉBÉS LECTEURS

Mercredi 7 juin de 10h00 à 11h00 autour de « la Raconterie » avec Patricia et Marie-Rose (Relais Petite Enfance)

OPERATION LIRE, ELIRE du 15 avril au 15 octobre

HORAIRES D'OUVERTURE: Période scolaire

Mardi : 15h - 18h Mercredi : 9h - 12h / 14h 00 - 18h Jeudi : 15h - 18h Vendredi : 9h - 12h / 14h 30 - 18h Samedi : 9h 30 - 12h 30

La médiathèque est ouverte aussi durant les vacances scolaires, les horaires vous seront communiqués par téléphone ou bien par mail

Pour tout renseignement contacter le : 09.67.13.69.37 ou bibliotheque.targon@orange.fr

ASSOS. manifestations infos

COMMISSION CULTURE ET ASSO

CO Targon Escrime

Nos M 15 s'étalonnent au plus haut niveau.

Le dimanche 26 mars, quatre de nos M 15 étaient qualifiés pour la demi finale du championnat de France, à Livry Gargan, face à la crème de la catégorie.

Ainsi ils ont pu apprécier leur niveau actuel dans une compétition nationale et le résultat a été probant.

Louna découvrait ce haut niveau et a vaillamment combattu, Jade finit dans la première moitié et progresse de compétition en compétition, Jules finit 40^{ème} et confirme son excellent potentiel et Justine atteint le tableau de huit, 6^{ème} sur plus de 200 inscrites.

Trois sont donc sélectionnables pour les championnats de France, le graal dans cette catégorie.



Ce résultat est le fruit de tout un ensemble, des élèves talentueux, un bon éducateur, le soutien des parents, l'aide de la communauté de communes pour le prêt d'un véhicule, de la commune pour ses subventions et la participation de Raphaël, notre arbitre.



QUEBOCKEY

Le samedi 8 avril, à l'Espace René Lazare, Léo, Marwane, Théo, Noémie et Elliot présentaient la restitution de leur voyage au Québec réalisé en octobre 2022 dans le cadre de leur projet « Quebockey », soutenu par la municipalité.



TÉLÉTHON
TARGON

9 - 10 décembre 23

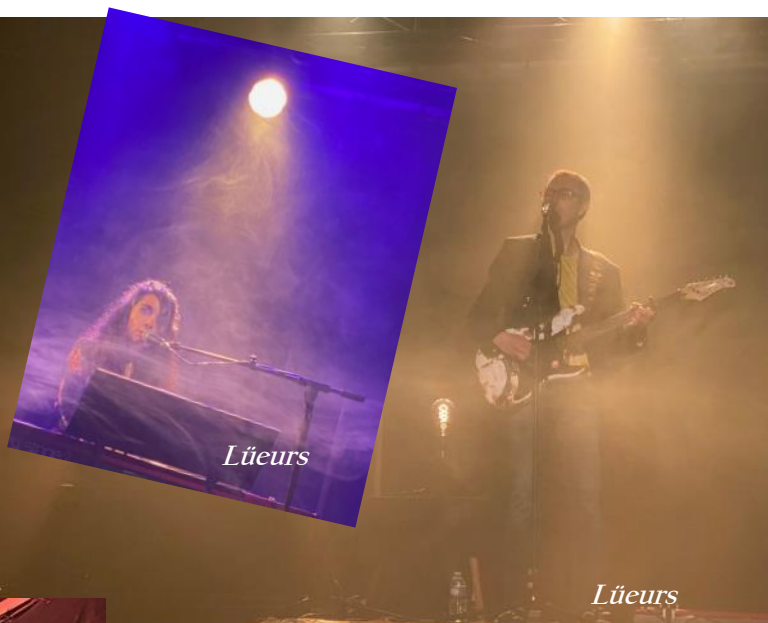


ASSOS. manifestations infos

Un mois de mars marqué par la 14e édition de Comment dire, festival de poésie et de création contemporaine, organisé par ACROCS Productions. Des spectacles à retrouver sur la page Facebook de la mairie.



Femme squelette



Lüeurs

Lüeurs



Les culs vaseux



Les passagers



L'oiseau ravage



Peau Aime



L'évitation

